

**CENTRE REGIONAL DE RECHERCHE
ET DE DOCUMENTATION SUR LES
TRADITIONS ORALES ET POUR LE
DEVELOPPEMENT DES LANGUES AFRICAINES**



**REGIONAL CENTRE FOR RESEARCH
AND DOCUMENTATION ON ORAL
TRADITIONS AND DEVELOPMENT
OF AFRICAN LANGUAGES**

Institution Inter-Etats de coopération scientifique pour la préservation, la diffusion et la mise en valeur du patrimoine africain
Inter-State regional institute of scientific co-operation for the preservation, diffusion & putting into place of African cultural values

Le KOLATIER 2010

SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LE MARCHE REGIONAL DE LA MUSIQUE *MISE EN ŒUVRE DU PLAN DES INDUSTRIES CREATIVES EN AFRIQUE*

**Organisé par le CERDOTOLA - Centre régional de Recherche et de Documentation sur les
Traditions Orales et pour le Développement des Langues Africaines**

en coopération avec l'OCPA – Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique

Douala, 18-19 Novembre 2010

SYMPOSIUM INTERNATIONAL
SUR LE MARCHÉ REGIONAL DE LA MUSIQUE,
MISE EN ŒUVRE DU PLAN DES INDUSTRIES CREATIVES EN AFRIQUE

CERDOTOLA / Le KOLATIER

Douala, 18-19 Novembre 2010

NOTE CONCEPTUELLE

C'est depuis les années 1980 que, de façon particulière, la question des industries culturelles retient l'attention des théoriciens et des animateurs des politiques culturelles. L'UNESCO et l'Organisation de l'unité africaine(OUA) concevaient dans cette mouvance en 1992 un projet qu'elles ont réalisé consistant à doter le continent africain d'un plan des industries culturelles. La nouvelle Union Africaine qui a succédé à l'OUA devait se charger à son tour d'adapter ce plan aux préoccupations nouvelles à l'heure de la mondialisation, caractérisées par l'importance des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de leur domination sur le village planétaire, les contraintes de la prise en compte des objectifs du millénaire pour le développement et surtout la mise en œuvre de la convention adoptée sur la diversité culturelle outre les impératifs commandés par la révision de la charte de la renaissance culturelle de l'Afrique.

Si dans le passé, la mise en œuvre du plan de Dakar pour les industries culturelles a permis la conception et l'initiation de projets significatifs comme le MASA, le FESPAM et bien d'autres, le nouveau plan approuvé à Alger en 2008 devrait trouver une application sur le plan continental et régional dans les différents secteurs de la production culturelle. Aussi, saisissant l'opportunité du marché musical du KOLATIER, **le CERDOTOLA a estimé qu'il convenait que les expositions, les spectacles et les échanges professionnels soient accompagnés d'une réflexion sur le thème porteur du marché de la musique avec une considération particulière pour la région de l'Afrique centrale.**

Le Marché de la musique de Douala, le premier de ce genre et de cette ampleur exige que soient abordées lors des discussions entre les professionnels participants et les organisations représentées des questions fondamentales de la production, de la circulation, des échanges et du marché tout en soulevant au passage les questions clés aux droits et devoirs, à la protection et au financement comme à la question philosophique du commerce et de l'exception culturelle, à la suite des préoccupations exprimées notamment par l'Organisation internationale de la francophonie(OIF).

1. SUR LE MUSICIEN

On devra aborder la question de sa formation, de la connaissance qu'il a intérêt à acquérir, celle qui est inscrite dans son patrimoine historique, dans son environnement qui est l'environnement de son public, de la création et de la qualité de l'interprétation. D'autre part, les questions relatives au statut du musicien, sa protection pour lui-même et pour ses créations ne devraient pas être éludée.

2. SUR LA PROPRIETE ET LE PIRATAGE

Un regard sur la propriété intellectuelle des œuvres produites, les moyens de leur production et de leur diffusion devrait conduire à aborder les questions relatives au rôle des media, au copyright, aux questions de la défense des droits, comme celle des royalties, mais aussi du devoir des musiciens vis-à-vis de la communauté et de l'Etat sur le plan financier comme sur le plan éthique. Ce faisant, la mise en place des structures appropriées telles que les unions des musiciens, les syndicats des artistes apparaîtront comme des recours stratégiques.

3. SUR LA MAITRISE DES TECHNOLOGIES

Les nouvelles technologies se sont invitées dans la création musicale. La création par ordinateur devient préoccupante comme la production parallèle par cette voie dénoncée comme un cas de concurrence déloyale. La question ne pourra pas être éludée. Mais les technologies traditionnelles de la musique demeurent : les besoins de studios d'enregistrement, l'insuffisance sinon l'inexistence de halls de musique, les équipements musicaux.

4. SUR LE FINANCEMENT DE LA MUSIQUE

La question du financement de la culture en général, le dossier du financement de la musique qui pourrait surprendre puisque la musique est généralement considérée comme un art promis à la richesse facile, est un dossier qui mérite un examen approfondi. L'apport des fonds publics, les contributions des fondations privées, la recherche des fonds tous azimuts, les prêts, le partenariat, le rôle des managers, les divers investissements. Tout cela mérite d'être examiné à fond en vue d'identifier les mécanismes les plus appropriés et les plus efficaces et sélectionner les formules qui conviennent à l'environnement africain du moment préoccupé aussi de s'engager dans des stratégies d'autofinancement, du moins à terme.

5. SUR LES EVENEMENTS MUSICAUX

La musique est l'art par excellence des grands événements, des festivals, des concours, des marchés. La présentation de la musique, la circulation des musiciens, la vente et la commercialisation de la musique sont des occasions

de démonstration de la force de l'art, du niveau de ses acteurs et de la rentabilité de son produit. Les lois de l'échange, les conditions de la circulation, les défis de la concurrence sont à examiner. Il restera que le succès résidera dans la qualité de la production, la rigueur dans la tenue et la gestion, le professionnalisme.

6. UN MARCHE DE LA MUSIQUE EN AFRIQUE CENTRALE

L'existence d'un patrimoine musical de référence recommande que soient mises en place des politiques de découverte, de présentation, de promotion et de diffusion à la hauteur des attentes. L'activation et l'adaptation des systèmes de recherche, d'éducation et de production peuvent conduire à la découverte de mécanismes appropriés pour rentabiliser un patrimoine qui fait l'objet d'une fierté légitime. Une industrie commune et rationnelle de la musique mise place avec le concours des pouvoirs publics et des partenaires privés d'ici, de la diaspora et d'ailleurs, comprenant un réseau de studios d'enregistrement et de pressage, un réseau de diffusion, un marché du disque, un festival de référence, une couverture planétaire peut être une réponse à cette attente. Ce sera alors une contribution unique de la culture au développement.

La culture au 21^e siècle, en effet, a basculé dans l'immatériel et elle crée une richesse colossale. C'est peut-être le temps pour l'Afrique d'embarquer dans cette aventure. Une Afrique créative !

PROGRAMME

Journée du jeudi, 18 novembre 2010

Cérémonie solennelle d'Ouverture : de 9:00 à 9:30

Sous la présidence du Secrétaire Exécutif du CERDOTOLA

Intervenants:

- M. Robert Bendegue, Délégué Régional de la Culture du Littoral
- Ms Silja Fisher, Secrétaire Générale du Conseil International de la Musique
- Prof. Charles Binam Bikoi, Secrétaire Exécutif du CERDOTOLA :
Discours d'ouverture et Keynote address

Modérateur des sessions :

Prof. Lupwishi Mbuyamba, Directeur Exécutif de l'OCPA

1. **Session 1.** 9:30 à 10:45

Thème: **LA PROFESSION ET LE METIER DE LA MUSIQUE**

Intervenants:

- Sam Fan Thomas (du Cameroun)
- El Mazned (du Maroc)
- Aziz Dieng (du Sénégal)

2. **Session 2.** 11:00 à 12:30

Thème: **LE PIRATAGE DE LA MUSIQUE**

Intervenants:

- Ambroise Mbia (du Cameroun)
- M.Nkene (du Cameroun)
- Prosper Akouegnon (du Bénin)

3. **Session 3.** 14:00 à 15:30

Thème: **LA MAITRISE DE LA TECHNOLOGIE**

Intervenants:

- Ms Isabela de Aranzadi (d'Espagne)
- Didier Mary (de France)
- Dabula (de l'Ouganda)
- Timo (de Finlande, président du conseil européen de la musique)

4. **Session 4.** 16:00 à 17:30

Thème: **FINANCEMENT DE LA MUSIQUE**

Intervenants:

- Rémy Sagna (de l'OIF)
- Huguette Malamba (de l'OIF)
- J.-M. Génier (de Suisse, conseil francophone de la musique)

Journée du Vendredi 19 novembre 2010

5. **Session 5.** 9:00 à 10:30

Thème: **FESTIVALS, CONCOURS ET MARCHES DE LA MUSIQUE**

Intervenants:

- Luc Mayitoukou (du Sénégal-Congo)
- Patrick De Groot (de Belgique)
- Ms Valérie Thfoin (de France)
- Michel Debock (de Belgique)
- Régis Sissoko (de Centrafrique)

6. **Session 6.** 11:00 à 12:00

Thème: **ORGANISATION D'UN MARCHÉ DE LA MUSIQUE EN AFRIQUE CENTRALE**

Intervenants:

- Luc Yatchokeu (du Cameroun, président du KOLATIER et du CCM)

7. **Séance de Clôture,** 12:00 à 13:00

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- Mot de M. Frans De Ruyter, Président du Conseil International de la Musique
- Présentation du rapport final: Ms Simone Dudt (Allemagne, Secrétaire générale du conseil européen de la musique)
- Allocution de Clôture : Prof. Charles Binam Bikoi, Secrétaire Exécutif du CERDOTOLA.

ORATEURS DU SYMPOSIUM

Lupwishi Mbuyamba
 Charles Binam Bikoi
 Gogoyi Akouegnon Prosper
 Didier Mary
 Brahim El Mazned
 Patrick De Groote
 Augustin Charles Mbia
 Sam Fan Thomas
 Blaise Nkene
 Jean-Marc Genier
 Rémi Sagna
 Huguette Malamba
 Valérie Thfoin
 Luc Mayitoukou
 Régis Sissoko
 Béla Bowé

EXPERTS ET PARTICIPANTS

| NOM ET PRENOMS | QUALITE | PAYS |
|-------------------|--|-----------|
| Condon Frenando | Conseil Général de la Musique | Uruguay |
| De Ruitter Frans | President du CIM | Pays-Bas |
| Dudt Simone | S G du Conseil Européen de la Musique | Allemagne |
| Fisher Silja | SG du CIM | France |
| Greiner Sonja | SG Europa Cantat | Allemagne |
| Grunth Lars | Trésorier du CIM | Danemark |
| Hentschke Liane | Ancienne Présidente ISME | Brésil |
| Ingle Gary | President US National Music Council | USA |
| Klemettinen Timo | Président du Conseil Européen de la Musique | Finlande |
| Mbuyamba Lupwishi | Président du Conseil Africain de la Musique | RDC |
| Melius Henrik | President Spiritus Mundi | Suède |
| Schanda Beata | Vice Présidente Exécutive CIM | Hongrie |
| Xie Jiaying | Professeur Académie de Musique | Chine |
| Zghonda Féthi | Directeur de la musique au Ministère de la Culture | Tunisie |

| | | |
|--------------------------|--|--------------------|
| El Mazned Brahim | Directeur du Festival TIMITAR | Maroc |
| Genier Jean- Marc | Président du Conseil Francophone de la Chanson | Suisse |
| De Groote Patrick | Coordonnateur de European Forum of Worldwide Music Festivals | Belgique |
| Debock Michel | Agent d'artistes | Belgique |
| Mabiala Pierre Claver | Directeur du Festival N'Sangu Ndji Ndji | Congo |
| Ondaye Hugues Gervais | Président Conseil Congolais de la Musique | Congo |
| Mbila Rigobert | CNM- Musique Pour Tous | RDC |
| Odia Mbuyi Jolie | Secrétaire Conseil Africain de la Musique | RDC |
| Kabeya Mutumbu | Conseil National de la Musique | RDC |
| Basunga Mundele | Conseil National de la Musique | RDC |
| Yapo Adepo | Vice Président Conseil Africain de la Musique | Togo |
| Nyakiti Orawo Charles | Président Conseil Kenyan de la Musique | Kenya |
| Muvumbi Dolorosa | Présidente Conseil National de la Musique | Zimbabwe |
| Sissoko Régis | Producteur de Musique | RCA |
| Gogoyi Akouegnon Prosper | Président du Coseil Beninois de la Musique | Bénin |
| Didier Mary | Agent d'artistes | France |
| Tabula Joe | Promoteur musical | Ouganda |
| Jean Dogbe | Fédération Internationale Musiques Chorale | Togo |
| Ndong Essono Rufino | Directeur Général de la Culture | Guinée Equatoriale |
| Mukwunyei Josephine | Promotrice de Musique | Nigeria |
| Professeur Coffui | Chercheur | Ghana |
| Mbongo Médard | Promoteur de musique | Congo |
| Rirua Komeheke | Producteur et manager | Namibie |
| Mayitoukou Luc | Manager et formateur | Sénégal |

COORDONNATEURS :

Charles Binam Bikoi, Secrétaire exécutif du CERDOTOLA
Lupwishi Mbuyamba, Directeur Exécutif de l'OCPA